



J'ai un contrat d'embauche (promesse) mais je n'ai pas pu travaill

Par **Jade33**, le **19/04/2013** à **01:07**

BonjourrrrrJe suis désespérée,j'ai un contrat d'embauche entre les mains signé mais je n'ai jamais pu exercée mon emploi en tant que responsable dans un restaurant qui a été en travaux et qui est ouvert maintenant depuis 1 mois et demi...motif??? la cause est très simple, parce que je ne voulais pas sortir avec mon futur employeur....quels sont mes recours ?? et ainsi mes droits???rnrnLes démarches a faire....j'y connais rien en droit et a qui me retourner....rnrnMon souci aujourd'hui, est que financièrement je ne peux me prendre un avocat spécialisé dans le droit de travail pour entamer un prud'hommes...sauf si par chance un avocat accepterait dans 1er temps de prendre mon dossier et que je puisse m'arranger avec lui après le prud'homme...cela fait des mois que j'attendais ce poste , mais maintenant je n'ai plus le moyen..pour payer quoi que se soit...rnrnPar désespoir c'est pourquoi, j'expose mon problème sur ce forum et que qu'une personne puisse me venir en aide...rnrnMerci à tous les lecteursrnrnJ'habite Bordeaux

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **07:09**

Bonjour,rnrnDifficile de bien comprendre votre situation.rnrnVous dites avoir un contrat en bonne et due forme.rnrnQu'est ce donc exactement qui vous a empêché alors de travailler comme prévu à ce contrat ?rnrnCar attention, si c'est vous qui n'êtes pas allé travaillé, c'est vous qui vous êtes mis en tort.

Par **Jade33**, le **19/04/2013** à **09:57**

Bonjour et merci de me répondre!rn rnOui je me suis mal exprimée...Voilà...ce monsieur m'avait proposé de travailler avec lui en tant que responsable de son futur restaurant car il était à la recherche et en même temps ce restaurant était en travaux... J'ai donc acceptée sa proposition et qq temps après nous avons eu une relation affective pendant juste qq mois....par la suite, j'ai voulu rompre avec lui en lui disant que je ne voyais pas travailler dans son établissement avec lui sachant que tôt ou tard je verrai sa femme et ses enfants ...pour moi cela devenait malsain donc j'ai rompu avant que le restaurant ouvre...Il ne l'a jamais accepté et me dit, que si la relation ne continuait pas, pas de travail et si j'acceptais de garder cette relation, on travaille ensemble....A savoir, que ma banque qui est la sienne aussi, on mon contrat de travail car j'ai pu avoir un crédit pour un véhicule et que lui même s'est porté garant pour ce crédit ! La situation est assez compliquée le mélange affectif et professionnel.. Je détiens tous les sms d'échanges de lui . rnApparemment, j'ai su par la suite qu'il a déjà eu une affaire prud'hommal avec une dame il y a 1 ou 2 ans auparavant. et qu'il n'est pas très propre...

Par **Jade33**, le **19/04/2013** à **10:28**

Je viens d'être contacté par un avocat...Merci à tous et ainsi que ce forum...rnJe me suis endormi cette nuit avec un désespoir et me réveille avec un espoir!!rn rnMerci

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **12:57**

Si vous avez bien un contrat, l'employeur ne peut pas choisir de ne plus vous faire travailler, il doit appliquer le contrat.rnS'il veut le rompre, il devra donc vous licencier et avoir un motif pour cela.rnSinon, direction les Prud'hommes...